



? Pourquoi cette vérification?

La carte d'achat est un moyen d'approvisionnement dont dispose la Ville pour régler les opérations d'achat dont la valeur est inférieure à 15 000 \$. On peut aussi s'en servir dans les cas exceptionnels lorsqu'il faut traiter rapidement des opérations d'achat pour veiller à intervenir rapidement ou comme mode de paiement par rapport à une méthode d'approvisionnement acceptable.

La Ville comptabilise chaque année des dépenses de plus de 90 millions de dollars traités grâce à des cartes d'achat. Pour veiller à utiliser les fonds avec circonspection et en toute transparence, il est impératif que la Ville se dote de politiques, de processus et de contrôles pour gérer efficacement les activités se rapportant aux cartes d'achat.

🔍 Ce que nous avons constaté

Dans le cadre de notre mission, nous avons constaté que les politiques et les procédures établies guident l'utilisation des cartes d'achat, et nous avons observé que les titulaires des cartes sont généralement au courant des attentes.

Toutefois, cette mission a permis de cerner les risques liés à la Politique et aux Procédures sur les cartes d'achat, surtout en ce qui a trait à la clarté des attentes, aux fonctions et aux attributions, à la formation et à la mise en conformité. Enrayer ces risques permettrait de rehausser la redevabilité des titulaires de cartes et des gestionnaires qui ont des responsabilités dans la gestion des achats et des budgets, afin d'accroître l'efficacité et l'efficience du Programme des cartes d'achat.

💡 Nous avons déposé six recommandations pour veiller à :

- mettre à jour la Politique et les Procédures sur les cartes d'achat afin d'apporter des précisions :
 - aux exceptions sur les limites fixées pour les cartes, aux différences entre les types de cartes et aux cas approuvés dans lesquels on peut se servir des cartes d'achat;
 - à la différence entre les pouvoirs budgétaires, les limites d'achat et les limites de dépenses à traiter grâce aux cartes d'achat;
 - aux fonctions et attributions des Services partagés de gestion financière et des gestionnaires;
- mettre au point une formation obligatoire sur l'utilisation des cartes d'achat à l'intention des titulaires de cartes et des gestionnaires;
- simplifier le Programme des cartes d'achat en ce qui a trait aux types de cartes disponibles;
- actualiser le processus d'alerte hiérarchique dans les cas de non-conformité pour s'assurer que les conséquences sont raisonnables et que les employés sont responsabilisés.

Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez consulter notre [site Web](#).

613-580-9602 | BVG@ottawa.ca